

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue lundi le 6<sup>er</sup> juillet 2015 à compter de 19h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Daniel Lussier, maire;  
M. Mauro Lando, conseiller n° 1;  
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2;  
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3;  
Mme Christine Schultz, conseillère n°4;  
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5;  
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière;  
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et Coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 05, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

rés : 2015-07-111

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-07-112

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
1<sup>ER</sup> JUIN 2015**

Il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015 soit accepté tel que lu.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-07-113

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU  
6<sup>er</sup> JUILLET 2015**

M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 6 juillet 2015. Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de juin 2015 soient acceptés au montant de **22 681,64 \$** et que les comptes à payer en date du 6 juillet 2015 soient payés au montant de **54 945,53\$**.

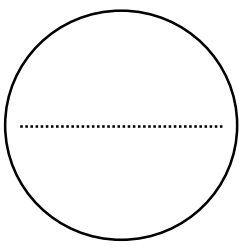
**ADOPTÉE**

rés : 2015-07-114

**AFFECTATION PARTIELLE DU SURPLUS ACCUMULÉ**

Attendu que les crédits nécessaires aux activités financières et aux activités d'investissement de la municipalité doivent être approuvés par le conseil préalablement à leur affectation à la réalisation des dépenses qui y sont reliées;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par



Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'affecter le montant suivant à partir du surplus accumulé à la réserve en Loisir selon les objets de dépense suivants :

Aménagement d'un parc :	25 000 \$
Équipements de loisir :	10 000 \$
Matrice graphique :	17 705,09 \$

**ADOPTÉE**

rés : 2015-07-115

**NOMINATION DU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES (R.Q.F.)**

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement de nommer Mme Isabelle Leduc responsable des questions familiales (R.Q.F.) pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-07-116

**AMÉNAGEMENT D'UN PARC POUR LES ENFANTS ÂGÉS ENTRE 18 MOIS ET 5 ANS – DÉPÔT DU PROJET AU PACTE RURAL 2015-2019**

Attendu que l'objectif du projet d'aménagement d'un parc pour les enfants âgés entre 18 mois et 5 ans est de bonifier l'offre en loisir sur le territoire de la municipalité de Sherrington en encourageant les jeunes familles à profiter des activités à l'extérieur et en favorisant l'activité physique.

Attendu qu'actuellement, la municipalité ne peut pas répondre aux besoins de toute sa clientèle familiale puisqu'elle n'a pas de module de jeu

Attendu que ce projet s'instaure dans une planification visionnaire qui supporte les initiatives en développement communautaire et de loisir;

En conséquence, il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseiller, et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington demande une aide financière dans le cadre du Pacte rural pour un montant de (15 075 \$), correspondant à l'enveloppe 2015 de la municipalité et autorise M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à ladite demande.

**ADOPTÉE**

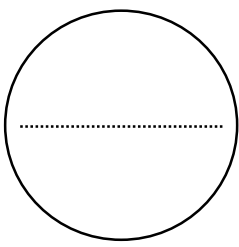
rés : 2015-07-117

**AMÉNAGEMENT D'UN PARC POUR LES ENFANTS ÂGÉS ENTRE 18 MOIS ET 5 ANS – ADJUDICATION D'UN MANDAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA CONSTRUCTION DE L'AIRE DE JEU**

Attendu le projet d'aménagement d'un parc pour les enfants âgés entre 18 mois et 5 ans (*réf* : Résolution n<sup>o</sup> 2015-07-116);

Attendu que le projet comporte un aire de jeu et un aire de repos;

Attendu que M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale, a demandé des prix à quatre fournisseurs pour les travaux de construction de l'aire de jeu (modules de jeux s'adressant à la clientèle visée selon les besoins de la municipalité), soit Goélan, Tessier Récréo-Parc Inc., TechSport Équipement Récréatif et Jambette;



En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'offre n° 23780 de l'entreprise Tessier Récréo-Parc Inc. et de lui adjuger le contrat de gré à gré pour les travaux de construction d'un aire de jeu pour les enfants âgés entre 18 mois et 5 ans, tel que recommandé, pour un montant de 21 988 \$, plus taxes, et ce, puisque la soumission correspond à une contrepartie répondant aux demandes de la municipalité.

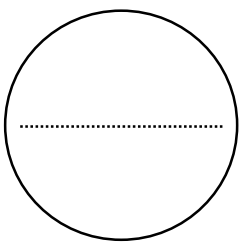
**ADOPTÉE**

rés : 2015-07-118

**APPUI AU MAINTIEN DE LA GESTION DE L'OFFRE EN AGRICULTURE**

- Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville compte 43 fermes laitière, 6 fermes avicoles et 2 fermes spécialisées dans la production d'œufs, soit 8% des entreprises agricoles de la MRC;
- Considérant que ces 51 entreprises agricoles opérant sous le système de gestion de l'offre génèrent un revenu de plus de 24 M \$ soit 8% des revenus agricoles de la MRC (MAPAQ – MRC Jardins-de-Napierville);
- Considérant que ces entreprises agricoles créent des emplois et participent activement au développement économique des villes et municipalités des jardins-de-Napierville;
- Considérant que le Canada négocie actuellement le Partenariat-Trans-Pacifique (PTP), un accord de commerce incluant 11 autres pays;
- Considérant qu'une entente est imminente et que le Canada subit de fortes pressions pour ouvrir davantage ses marchés sous gestion de l'offre alors que les importations de produits laitiers et de volaille combent déjà 8 à 10 % des besoins canadiens;
- Considérant que les entreprises agricoles sous gestion de l'offre ne reçoivent aucune subvention à la production puisque le prix reçu est basé sur le coût de production des entreprises les plus performantes;
- Considérant que la gestion de l'offre est à la base de la stabilité et de la prévisibilité :
- des prix et des revenus à la production;
  - des niveaux d'approvisionnement aux usines;
  - des revenus et capacités d'investissement des transformateurs;
  - des prix à la consommation;
- Considérant que la gestion de l'offre donne accès au consommateur à des produits laitiers de grande qualité à des prix comparables à ceux payés par les consommateurs des pays industrialisés qui subventionnent la production agricole;
- Considérant que le Canada a conclu 12 autres accords de libre-échange, incluant l'ALENA tout en préservant la gestion de l'offre;
- Considérant que l'économie canadienne et la vitalité de nos régions n'ont pas les moyens de perdre ou affaiblir la gestion de l'offre;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que la municipalité de Saint-



rés : 2015-07-119

Patrice-de-Sherrington fasse appel au gouvernement du Canada, par le biais du Premier Ministre M. Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité et n'accorde aucun supplémentaire à ses marchés sous gestion de l'offre dans le cadre de la négociation du Partenariat-Trans-Pacifique.

**ADOPTÉE**

### **PROGRAMMATION DE LA TECQ 2014-2018**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement que :

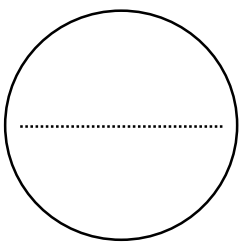
- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE JUIN 2015**

Durant le mois de juin, les employés des travaux publics de la municipalité ont notamment effectué les travaux suivants:

- Installation des fleurs dans les poteaux ainsi qu'à la gloriette du parc Hébert;
- Arrosage des fleurs à tous les matins;
- Tonte des pelouses au besoin;
- Entretien des plates-bandes et des arbustes;
- Fauchage des bords de chemin 1<sup>ère</sup> coupe;



- Assistance au *Comité de la St-Jean* pour le montage des installations et leur démontage et pour le ménage suite à la St-Jean Baptiste;
- Installation des pancartes fête nationale;
- Balayage mécanisé avec le tracteur des coins des rangs;
- Entretien des parcs;
- Fauchage près des ponts;
- Démantèlement du sac de boue à l'usine et disposition;
- Entretien des camions;
- Installation d'équipement et d'une tablette dans l'aire de bureau;
- Aménagement du local surveillante au cmr (crochet, fil internet, table) pour le camp de jour;
- Préparation du terrain de baseball les mercredis, jeudis, vendredis;
- Assistance a l'inspecteur pour les tests d'oxygène dissous au bâtiment d'épuration;
- Réparation des panneaux du camion Fuso;
- Finalisation et peinture du mur du CMR;
- Fauchage de la bute au parc;

rés : 2015-07-120

**RÉAMÉNAGEMENT ET PROLONGEMENT DU TROTTOIR LONGEANT UNE PORTION DE LA ROUTE 219 – ADJUDICATION DU MANDAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX**

Attendu que l'appel d'offres public relatif au projet concernant le réaménagement et le prolongement du trottoir longeant une portion de la route 219 (*ref : AO-2014-002*) du mois de juin 2015 (*ref : Résolution n° 2015-06-098*) ;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu jeudi le 2 juillet 2015 à 11h01 au bureau municipal selon les résultats suivants :

Rg	Soumissionnaire	Montant soumis incluant taxes
1	Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	207 458,59 \$
2	Entreprises Pearson Pelletier inc.	207 658,07 \$
3	Eurovia Québec Construction inc.	233 001,87 \$
4	FDL Bordure et Trottoir inc.	270 493,63 \$

Attendu qu' une vérification et une analyse des soumissions effectuées par Le Groupe-Conseil Génipur inc. ont révélé que toutes sont conformes aux « documents de soumission »;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'adjuger le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement et prolongement du trottoir longeant une portion de la Route 219 à Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) et ce, pour un montant 207 458, 59 \$, taxes incluses et puisqu'elle a présenté la soumission la plus basse et conforme.

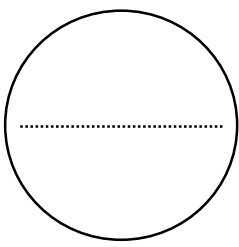
**ADOPTÉE**

rés : 2015-07-121

**RÉAMÉNAGEMENT ET PROLONGEMENT DU TROTTOIR LONGEANT UNE PORTION DE LA ROUTE 219 – SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET CONTRÔLE DES MATÉRIAUX**

Attendu le projet réaménagement et prolongement du trottoir longeant une portion de la Route 219 (réf : AO-2014-002);

Attendu que M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale, a demandé des prix à trois fournisseurs pour la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux relatif audit projet, soit le Groupe-Conseil Génipur inc, Groupe ABS inc et Projection GP



## Conseils;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'adjuger de gré à gré le mandat pour la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux relatif au projet réaménagement et prolongement du trottoir longeant une portion de la Route 219 (réf : AO-2014-002) à Groupe ABS Inc. , et ce, pour un montant de 8 804,05 \$, plus taxes et puisqu'elle a présenté l'offre de services la plus basse et conforme.

*Nota : Mme Christine Schultz s'abstient de voter en application du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*

**ADOPTÉE**

rés : 2015-07-122

### **RÉINSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE AU BUREAU DE POSTE**

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement de déposer une demande à Hydro Québec pour la réinstallation d'une lumière de rue devant le bureau de Poste Canada situé au 216 Rue Saint Patrice et de mandater M. Sylvain Boucher pour le suivi du dossier.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-07-123

### **ACHAT REGROUPE ORGANISÉ PAR LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE – SEL DE DÉGLAÇAGE – ADJUDICATION DU CONTRAT;**

Attendu que la municipalité a décidé de se joindre au regroupement organisé par la MRC des Jardins-de-Napierville relativement à l'achat de sel à déglacage pour l'hiver 2015-2016 (ref : Résolution n° 2015-05-080) et de leur confier la gestion contractuelle en découlant;

Attendu les résultats de l'ouverture des soumissions :

Entreprises	Montant sans taxes
Sifto Canada (Compass)	87,93\$/tonne métrique
Technologie de dégivrage Cargill	87,65\$/tonne métrique

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'offre Technologie de dégivrage Cargill, et ce, pour combler nos besoins correspondant à une quantité approximative de 350 tonnes métriques.

**ADOPTÉE**

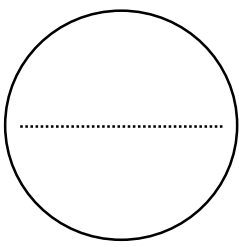
rés : 2015-07-124

### **INFRACTION À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

Attendu que dans un effort d'équité et d'application de la réglementation municipale, la municipalité a procédé à des inspections sur son territoire et qu'elle y a constaté la commission d'infractions en regard de la réglementation en matière d'urbanisme, d'animaux et de nuisances;

Attendu que la municipalité a mis en demeure plusieurs citoyens afin qu'ils soient informer desdites infractions à la réglementation et afin qu'ils profitent d'un délai de rigueur pour y remédier;

Attendu qu'à l'échéance de ces délais de rigueur, plusieurs citoyens ne se sont pas conformés à la réglementation, malgré les demandes de la municipalité;



En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement :

- que la municipalité procède à l'émission de constats d'infraction dans les dossiers suivants et selon la procédure prévue à la Cour municipale de Saint-Rémi:

Propriétaire (#matricule)	Infraction
0304-63-6185	Article 192, <i>Règlement n° 277 (zonage)</i>
C. T. (240) 2015-05-19	Article 16, <i>Règlement n° 256 relatif aux chiens</i>

- que M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, soit mandatée pour faire les suivis requis dans les dossiers desquels les délais de rigueur ne sont pas arrivés à échéance.

**ADOPTÉE**

#### **RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS DE JUIN 2015**

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

Intervention première répondant	9
Entretien d'équipe	5
Inspection vad	5
Accident de la route	4
Feu de débris non conforme	0
Alarme incendie	1
Prévention résidentiel	0
Comité SST	0
Réunion de service	0
Appel de feux	1
Entraide	3

#### **AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME NINON GAGNÉ;**

Ce point est reporté à une séance subséquente.

rés : 2015-07-125

#### **PRÊT À TITRE GRATUIT DU CENTRE MULTI RÉCRÉATIF AUX ORGANISATEURS DU BASEBALL POUR ENFANTS**

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement de mettre à la disposition (prêt) des organisateurs du Baseball pour enfants le Centre multi-récréatif, et ce, gratuitement pour leur permettre d'avoir accès à des locaux pour dispenser leur activités en cas de pluie.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-07-126

#### **PRÊT À TITRE GRATUIT DES JEUX DE TOMBOLA PAR LA MUNICIPALITÉ DE ST-MICHEL**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement de mettre à la disposition (prêt) de la municipalité de Saint-Michel les jeux de tombola, et ce, gratuitement pour la durée demandée.

**ADOPTÉE**

**ENTENTE AVEC LE CENTRE SPORTIF RÉGIONAL LOUIS CYR  
POUR LA LOCATION DE L'ARENA**

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a sa propre patinoire mise à la disposition de ses citoyens et des citoyens des municipalités de la région;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement de refuser la demande soumise par la municipalité de Napierville susmentionnée.

**PÉRIODE DE QUESTION**

*M. Daniel Laplante* félicite les élus municipaux pour la tenue des festivités de la Saint-Jean-Baptiste. Il demande également des précisions relativement aux travaux réaménagement et prolongement du trottoir longeant une portion de la route 219. Il interroge l'état d'avancement de l'analyse des coûts relative au travaux de fermeture du fossé devant sa propriété.

*Mme Isabelle Leduc* informe la population du projet d'analyse du potentiel de déplacement actif dans la communauté chapeauté en partie par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest.

*M. Jean-Luc Beaudin* demande au élus municipaux de prendre position relativement au projet d'embauche de la ressource partagée en prévention des incendies haut risque.

*M. Robert Rousseau* demande que des travaux soient effectués pour remédier aux problème de drainage qu'occasionne un ponceau trop élevé au rang Saint-Pierre Est.

*Mme Nathalie Boyer* se plaint de la présence d'un chien de race berger allemand sans contrôle près de sa propriété.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 19 h 45 sur une proposition de Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Lussier, Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio,  
Directrice générale & Secr.-très.

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015.